

Comité permanent sur la condition féminine

Ottawa, 23 novembre 2010

« Étude sur l'abolition du caractère obligatoire du formulaire long du recensement et sur ses répercussions sur l'égalité des femmes au Canada ».

La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université s'est opposée très tôt à l'abolition du caractère obligatoire du formulaire long du recensement, tout comme de nombreux autres organismes du Québec qui travaillent de façon large ou particulière à la question de la condition féminine dont le Conseil du statut de la femme, la Fédération des femmes du Québec, le Comité des femmes des communautés culturelles et Action Travail des Femmes, l'ISQ (Institut de la Statistique du Québec) le centre universitaire québécois de statistique sociale (CIQSS), l'Acfas (sociétés savantes), la FEUQ (Fédération étudiante du Québec), la CSQ, la Fédération des chambres de commerce etc., il serait trop long de tous les nommer mais je renvoie à la liste des organismes membres de la *Coalition québécoise pour l'avenir du recensement*¹.

Au plan universitaire, on estime, seulement pour le Québec, que 75 projets de recherche² sont menés avec les données statistiques issues du recensement. Plusieurs de ces projets de recherche concernent les femmes et la condition féminine.

Je ne veux citer pour exemple récent que le « Portrait des Québécoises » publié cette année par le Conseil du statut de la femme suite au recensement de 2006, qui explore leur situation dans huit domaines de leur vie : démographie, éducation, situation familiale, travail, revenu, santé, loisirs et emploi du temps et pouvoir. On peut noter, dit-on dans cette enquête, que les « femmes prennent de plus en plus de place sur les bancs d'école, dépassant même largement le nombre d'hommes, et [qu'] elles affichent une performance scolaire élevée. Sur le plan de l'emploi, le portrait s'assombrit : concentrées dans un nombre restreint de professions peu rémunérées, elles ont un revenu inférieur à celui des hommes. Si ces derniers participent de plus en plus aux travaux ménagers, elles assument malgré tout une part importante de ceux-ci. Les familles monoparentales sont encore majoritairement dirigées par des femmes. Trop de femmes continuent d'être victimes de violence conjugale. Leur nombre dans les lieux de pouvoir augmente sensiblement, mais la parité est encore loin. »³

Ce n'est pas un hasard si les chercheur-e-s universitaires, professeur-e-s et étudiant-e-s, en sciences humaines, en sciences sociales et en sciences de la santé sont en première ligne dans ce débat sur l'avenir du caractère obligatoire du formulaire long du recensement. Rappelons que la décision du gouvernement actuel met fin à une tradition de trente-cinq ans et que l'on tient des enquêtes statistiques au Canada depuis 1852. Nous savons tous que pour être valides, les recherches statistiques doivent s'inscrire dans le temps.

¹ Pour la liste des signataires : <http://coalition.cieq.ca/>

² Source Pier-André Bouchard St Amant, *Le recensement*, -non publié- Doctorant en sciences économiques, Université Queens, <mailto:pabsta@econ.queen.edu>

³ Conseil du statut de la femme, Québec. « Portrait des Québécoises en 8 temps », 2010.

Les femmes en particulier auraient tout à perdre à la disparition du caractère obligatoire du formulaire long du recensement tel qu'il était administré jusqu'en 2006. Cette abolition ouvre une brèche tragique dans le patrimoine statistique canadien, en même temps qu'elle fait disparaître cohérence, fiabilité et comparabilité des données. En effet, c'est grâce à la production et à l'analyse systématique de statistiques sexuées qu'ont pu être mis en place des programmes de lutte contre le sexisme et l'inégalité entre les hommes et les femmes.

Comment saura-t-on désormais, comme il était indiqué le 10 septembre 2007, sur le site de *Statistique Canada* que « Les immigrantes âgées de 25 à 54 ans, soit celles du principal groupe d'âge actif, enregistrent des taux de chômage plus élevés et des taux d'emploi plus bas que ceux des hommes immigrants et des femmes nées au Canada, peu importe la date de leur établissement au pays ».⁴

Comment saura-t-on, *Les effets des accords de commerce et de la libéralisation des marchés sur les conditions de travail et de vie des femmes au Québec, 1989-2005*, analyses publiées dans les Cahiers de l'IREF, no 23.

Comment aura-t-on un portrait des immigrantes au Québec, comme publié dans « Des nouvelles d'elles, Les femmes immigrées au Québec », par le Conseil du statut de la femme en 2005.

Comment évaluera-t-on l'entrepreneuriat au féminin, comme le font les auteur-e-s de l'étude *Réalités, besoins et défis des femmes entrepreneures de la région de la Capitale-Nationale* publiée en 2010 à l'Université Laval⁵.

Comment tenir compte de « l'hétérogénéité des statuts socio-économiques et des expériences des femmes et de la diversité des identités, des pratiques et des positions qui en découlent aussi bien à l'échelle locale, qu'à l'échelle nationale et internationale? »⁶, se demandait par exemple Francine Descarries, professeure de sociologie à l'UQAM.

C'est en faisant des comparaisons dans le temps que les programmes mis en place pour corriger les inégalités détectées peuvent être évalués, amendés ou corrigés. Les recherches universitaires permettent par ailleurs d'affiner ce processus à la fois chronologique (inscrit dans la durée) et instantané puisqu'elles s'intéressent ainsi à l'étude de sous-populations et aux micro-données. Les chercheur-e-s travaillent sur des analyses fines qui peuvent traiter de l'inégalité hommes-femmes, de la question des immigrantes, les mères monoparentales, ou encore de dossiers tels ceux de la prostitution et/ou travail du sexe, de la parité, de la reconnaissance économique du travail de soins, des nouvelles technologies de la reproduction,

⁴ « Étude : Les immigrants sur le marché du travail canadien », 10 septembre 2007, Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/71-606-x/71-606-x2007001-fra.pdf>.

⁵ <http://www.crecn.qc.ca/media/fichiers/etude-entrepreneuriat-feminin.pdf>

⁶ <http://sisyphe.org/spip.php?article1161>

de l'homoparentalité, etc., sujets essentiels qui ne concernent pas seulement l'avancement de la condition féminine mais celui de la société toute entière.

Or il est reconnu que toute enquête statistique doit se donner un point de référence, idéalement aux cinq ans pour établir sa validité et sa fiabilité. Il s'agit bien de comparer notre passé à notre présent pour construire notre futur. En abandonnant le questionnaire long obligatoire, on se condamne à la production de données fantoches et l'on fait un pari dangereux sur l'avenir. De plus, ce sont justement ces populations marginalisées et vulnérables (à cause de la pauvreté, du sexisme ou du racisme entre autres) qui, on le sait, vont fournir des taux de réponse très faibles quand il s'agit de sondages dont la participation est volontaire comme il est proposé pour l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM).

C'est l'avenir de grands pans de la recherche canadienne qui est en jeu. L'abandon du caractère obligatoire du formulaire long du recensement aura non seulement pour conséquence de diminuer la qualité des résultats, d'augmenter les coûts de l'information à cause de la nécessité du recours à des sondages ou des enquêtes administrés par des organismes privés et par là on peut craindre la privatisation des enquêtes et de leurs résultats.

Au niveau international, l'annonce au mois de juin de l'abandon du caractère obligatoire du formulaire long du recensement a provoqué un séisme. Il n'est que de noter la condamnation de cette décision par Kennet Prewitt de l'Université Columbia, ancien directeur du *Census bureau* des États-Unis, dans la prestigieuse revue *Nature* (26 août 2010). Il est affligeant d'apprendre la réaction de Robert McCaa, directeur de l'IPUMS- International (*Intregrated Public Use Micro data Series International*), -base de données citée comme base de référence par les chercheur-e-s qui utilisent les statistiques-, à l'annonce de la disparition du caractère obligatoire du formulaire long du recensement. Les données 2011 du recensement canadien ne pourront en effet pas figurer dans la base internationale de données démographiques colligées pour 55 pays de 1960 à nos jours, base où les données sont harmonisées pour les rendre comparables.

La fameuse question du nombre de pièces dans la maison, comme le rappelle Lisa Dillon⁷, professeure de démographie à l'Université de Montréal, est une question posée dans vingt des pays dont les statistiques sont colligées dans cette base de données : elle permet de déduire les conditions de vie des enfants et de leur mère. La base internationale de données démographiques, comme l'indique Lisa Dillon⁸ : « nous permet aussi de mesurer l'écart salarial entre les femmes et les hommes et de voir s'il est plus ou moins grand d'un pays à l'autre. »

⁷ Dans *Le Devoir*, « Recensement- Le Canada exclu des bases de données internationales » par Hélène Buzzetti, 17 septembre 2010.

⁸ Ibidem. *Le Devoir*, 17 septembre 2010.

Alors, dans ce débat, il bon d'évoquer la célèbre parabole des singes de la sagesse du Japon : Pour ne pas connaître et propager le malheur, il faut « ne rien voir », « ne rien entendre » et « ne rien dire ». Mais sans oublier que selon le principe du *yin* et du *yang*, ceci doit aussi être lu comme la liste des comportements néfastes, à savoir faire semblant de ne pas voir les difficultés et les problèmes, faire semblant de ne pas les entendre, et ne pas en parler.

L'abolition du caractère obligatoire du formulaire condamne les femmes, comme les singes de la parabole, à ne rien voir, ne rien entendre et à ne rien dire ... d'elles-mêmes.